

RESPONSABLE DE PARKING

Gérer les clients en sous-sol

Mon travail consiste à faire fonctionner un parc de stationnement à Nice, à gérer ses entrées et ses sorties, à m'assurer de ses réparations et de sa maintenance, à m'occuper de sa gestion administrative et financière.

Mon parking se situe sous la promenade des Anglais. C'est un parking de 400 places. J'y occupe le poste de responsable de parc adjoint. Mes horaires de travail y sont parfois décalés, de 6 à 14 heures ou normaux de 9 à 17 heures. Mes bureaux sont au niveau -1, mais demeurent, quand même, éclairés par la lumière du jour, ce qui réduit la pénibilité de mon métier. Dans les parkings, il y a à peu près toutes les configurations possibles en matière d'exposition à la lumière du jour. Certains parkings ont des bureaux d'accueil donnant sur la rue, d'autres en sous-sol sans accès à la lumière, d'autres encore, comme dans mon cas, possèdent des pièces éclairées, celles-ci se situant dans une sorte d'entresol ou carrément en étage. L'accès à la lumière du jour est un point sensible pour les syndicats. Dans ce parking, sept autres salariés travaillent de jour comme de nuit, dont un autre en même temps de moi, plus un agent d'entretien, le même depuis de nombreuses années. Mon parking reçoit du public et il est construit sous l'hôtel Le Méridien, donc il est soumis à une réglementation particulière. Celle-ci implique l'installation d'un poste permanent de sécurité incendie et d'aide à la personne avec des agents présents 24 heures sur 24.

□ Les voitures de la promenade des Anglais

Dans ce parking, ma tâche principale est l'accueil de la clientèle dite « horaire » ou des abonnés (qui constituent 40 % des clients), afin que tout se passe bien. Je dois veiller à ce que les machines fonctionnent parfaitement, afin que les clients soient le

plus indépendants possible, que les caisses automatiques encaissent et rendent la monnaie sans incident, que les tickets s'impriment, que les bornes d'entrée et de sortie se lèvent en temps utile. Par ailleurs, je dois veiller à la sécurité du parking, surveiller les risques d'incendie, la propreté, l'éclairage. Je ne parle pas des vols, car un parking n'est jamais responsable des vols, quoiqu'un réseau de caméras puisse parfois aider les victimes. Il y a aussi toute la gestion de l'encaissement (compter l'argent, le placer dans les coffres, le consigner dans la comptabilité, faire un reporting à la société mère, l'envoyer en banque après comptage. Et puis, il y a tout le travail lié à la propriété du parking : réunions de copropriété, interventions en tant que propriétaire de site.

□ Un master de chimie en poche

À l'origine, j'ai un master de chimie et j'ai choisi mon métier par défaut. Une fois mes études terminées, j'ai recherché vainement du travail dans ma spécialité, pendant un an et demi, dans la région et une fois arrivé en fin de droits, j'ai pris le premier travail qui venait et j'y suis resté. J'ai déposé un CV dans ce parking et très peu de temps après, un poste s'est libéré. Dans ce site, j'ai débuté comme agent d'exploitation de nuit. Après mon embauche, je suis resté assez longtemps « de nuit ». J'étais habitué à la nuit, car quand j'étais étudiant, mon tout premier travail avait été celui de veilleur de nuit. Le style de vie et le niveau de salaire que l'on m'a offert ici ont été corrects. Je suis passé « de jour » quand j'ai été promu adjoint. Pendant quelque temps, j'ai continué à chercher un autre job en parallèle, mais sans permis de conduire et avec une date de diplôme de plus en plus éloignée... je suis finalement resté ici. J'ai 45 ans maintenant. J'habite sur la Côte d'Azur depuis le début de mes études.

□ VMC contre pollution de l'air

Le principal sujet en termes de pénibilité dans mon métier, c'est la pollution de l'air et celle des particules fines. Les locaux des parkings sont considérés comme des

locaux à pollution spécifique. Ils doivent avoir des VMC pour limiter leurs taux. Notre CSSCT a poussé la Direction à mettre aux normes les VMC, l'isolation des locaux et effectuer des analyses d'air. Depuis que ces deux critères, et notamment celui de la pollution, ont été retirés de la pesée de la pénibilité au niveau national, les employeurs ont beau jeu de déclarer que l'air du parking est moins pollué que celui du métro ou que celui de l'extérieur. Il n'en reste pas moins qu'au bout d'un certain temps, notre Direction a fini par installer de grosses machines qui absorbent et épurent l'air des particules fines. Grâce à cela, 30 à 40 % des particules fines sont piégées.

□ Les effectifs sont stables

Il y a une évolution interne dans ce métier. Mais la pyramide des postes est pentue. Un agent d'exploitation peut devenir adjoint d'exploitation (agent de maîtrise) pour peu que des places se libèrent. Il y a douze échelons au sein du poste d'agent d'exploitation, avec un différentiel entre chaque salaire d'environ 500€. Après, on peut passer cadre en tant que responsable de parc. Si l'on perd son travail, c'est assez facile de retrouver un poste dans une autre société de parking, car leur nombre est en constante augmentation. Les centres de contrôle à distance des parkings, qui existent depuis une quinzaine d'années et remplacent parfois des agents d'exploitation, n'ont pas fait autant de ravages qu'on le pensait sur l'emploi. Globalement, l'agent d'exploitation est même un métier où il faut savoir un peu tout faire. L'activité est irrégulière. Il y a beaucoup de gens qui repartent après avoir tenté ce job en pensant qu'ils seront tranquilles...

□ Une formation

Quand on fait ce métier, on peut notamment accéder à des formations service de sécurité incendie et d'assistance à la personne (SSIAP) qui permettent de travailler dans le domaine de la sécurité incendie dans tous types de bâtiments accueillant du public.